

# Les Amis du Parc Naturel

## Régional des Ardennes

BULLETIN D'INFORMATION N° 27

NOVEMBRE 2014

### AGENDA DES AMIS

Bureau des Amis 17/11

Les Amis du Parc se proposent de rassembler associations et particuliers qui se sentent solidaires des valeurs inscrites dans la Charte du Parc naturel régional des Ardennes.

## Retour sur le Congrès des Parcs

### Les pensées vagabondes d'un congressiste !

Le Congrès annuel (pour la dernière fois, puisque dorénavant il n'aura lieu que tous les deux ans) des Parcs naturels régionaux s'est tenu cette année du 8 au 10 octobre en Forêt d'Orient.

Remercions tout de suite le Président du Comité Syndical de notre PNR de systématiquement réserver une place aux Amis du Parc au sein de la délégation Ardennaise. Ce n'est pas une pratique si fréquente dans les cinquante Parcs régionaux que compte la France à ce jour.

Comme il a déjà été écrit dans ce bulletin, un congrès ne se raconte pas : il se vit. Et que reste-t-il de l'overdose de conférences, de débats, de réunions, de visites, de contacts des plus divers et des liens qui se tissent pendant ces journées inoubliables ? Notre parti sera d'en retenir ici, avec une subjectivité relative à notre culture, à nos connaissances antérieures, etc... ce qui nous semble pouvoir enrichir les débats entre

acteurs et décideurs de notre Parc des Ardennes.

Le thème de cette année portait sur « **Les Parcs, acteurs de l'égalité des territoires** », et nous nous sommes plus particulièrement intéressés à l'équité sociale, qui au même titre que l'efficacité économique et la solidarité écologique pouvait être l'une des clefs de cette égalité.

Nous en retiendrons deux idées : l'obsolescence d'une certaine conception du territoire, puis la prise de conscience nécessaire de la transition démographique actuellement en cours.

### Une idée du territoire obsolète :

Le territoire, espace géographique fermé qui nous a vu naître, sur lequel on vit, où on habite, où on travaille, où s'accomplissent la plupart des actes de la vie courante, n'est plus qu'une vue de l'esprit.

Mais cette vision statique, encore très largement partagée, est concomitante avec l'idée que s'impose la nécessité de distin-

sée, et dans le pire des cas, porteuse d'une image de quasi sous développement (désert médical, désert culturel, etc...)

Les pouvoirs publics, dans ce contexte, et dans un louable souci de diminuer ces inégalités mettent alors en œuvre une redistribution de l'impôt, sous forme de subventions diverses, selon le bon vieux principe de donner plus à ceux qui ont moins. C'est l'une des politiques possible d'aménagement du territoire.

Elle s'applique alors sous la forme d'une gestion de circonscriptions administratives, placées sous l'autorité d'un pouvoir décideur qui y exerce son autorité (le maire pour sa commune, le président de l'intercommunalité pour sa communauté de communes, le président du conseil général pour son département, etc...). Cette redistribution se fait essentiellement sur la base d'indicateurs chiffrés établis par une multitude d'experts, et concerne essentiellement les infrastructures que constituent les équipements dits de proximité.

Ce processus, nous disent bon nombre de géographes, sociologues et analystes de notre société, met en œuvre prioritairement des raisonnements en terme de stock.

Mais la réalité de notre fonctionnement social, poursuivent-ils, est contraire

.../...



guer (sinon, dans le pire des cas, d'opposer) les métropoles - sources de richesse - et la ruralité plutôt défavori-

.../...

à cette conception statique : dans un mouvement généralisé, les gens habitent un lieu, travaillent ailleurs, font leurs achats dans d'autres lieux, utilisent les ressources d'autres territoires pour leurs activités de loisirs, etc...

Cette conception dynamique suppose un raisonnement en terme de flux, et la notion d'inter-territorialité s'impose. Les pouvoirs de décisions ne s'exercent alors plus de façon isolée et fragmentée dans une circonscription fermée, mais dans le cadre d'une co-construction constamment renouvelée entre les décideurs des différents niveaux de découpage administratif.

La finalité de l'action publique devra alors se centrer davantage sur le bien-être des populations, se demander quels sont les facteurs qui engendrent bien-être, au-delà des équipements en services fondamentaux (santé, éducation, logement, emploi, etc...)

Ce questionnement doit bien entendu s'accompagner d'une large concertation avec la population aux échelons locaux.

### La transition démographique :

Le vieillissement de la population en milieu rural est classiquement considéré comme l'un des facteurs le plus actif de déclin, d'où source d'inégalité à compenser.

Une toute autre vision peut s'imposer. Elle s'appuie sur la réalité des chiffres : le tiers de la population française aura plus de 60 ans en 2060, et évoluera dans l'intercommunalité que nous venons d'évoquer.

Or les analystes de notre société s'accordent généralement pour souligner la part irremplaçable du bénévolat dans le maintien du lien social - vu sous l'angle cité précédemment de la contribution au bien-être des populations - ainsi que la part qui revient

aux seniors au sein de la douzaine de millions de bénévoles qui œuvrent en France.

L'utilisation de cette richesse humaine, de ce vivier de compétences, apparaît alors comme un levier appréciable au service des territoires qui est à considérer avec le plus grand sérieux (Se reporter au site internet [www.or-gris.org](http://www.or-gris.org) pour une vision réconfortante qui ne nous est pas forcément familière à priori).

Notons d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'utopies futuristes : Actuellement, sur le territoire du Parc naturel des Ardennes, un groupe de seniors a imaginé un mode de vie pour ses vieux jours, qui ne demande qu'à faire des émules. La réalisation de quelques logements répondant à leur projet de vies est en cours à Maubert-Fontaine.

*Et sur le chemin du retour, les pensées vagabondes du congressiste vont vers le souvenir qu'il a de la récente décision qu'a prise le Parc de s'engager dans un projet Européen « LEADER » (abréviation de « Liaison Entre Actions de Développement Rural). C'est un engagement dont une contrepartie est un financement très substantiel de l'Europe.*

*Alors pense-t-il, mettons nous vite à l'ouvrage pour faire un pas vers **une autre vie qui s'invente ici.***

Stanislas WIATR  
stanislas.wiatr@orange.fr

*Je ne suis pas  
contre le progrès,  
ce que je n'aime  
pas c'est le  
changement .*

Mark Twain



## Rendez vous du Parc

Samedi 16 novembre à Haybes,

### **L' eau, une ressource fragile**

Le long de la Meuse, profitez d'une balade découverte pour comprendre les enjeux de l'eau sur le territoire, et plus particulièrement le maintien de sa qualité biologique.

De 14h à 17h ; balade +/- 6 km ; tout public ; gratuit  
Réservation obligatoire au 03 24 42 90 57

Sortie animée proposée par le CLIP

## Marchés de Pays

Vendredi 14 Novembre  
de 15h à 20h  
à Maubert Fontaine



Vendredi 28 Novembre  
de 15h à 20h  
à Renwez

# Les toitures en **faisiaux** de la vallée de la Semoy/Semois



Les **faisiaux**, encore appelés « cornus » en Belgique, sont des **morceaux d'ardoises**. Plus précisément, il s'agit de **morceaux appelés « déchets »** qui n'ont pu être façonnés pour devenir des ardoises calibrées telles que les règles de l'art le préconisaient déjà à cette époque. Les toitures en **faisiaux** ont fait leur apparition à partir des années 1825 pour remplacer progressivement le chaume. De nos jours, seules quelques-unes résistent aux assauts du temps et à l'apparition des nouveaux matériaux.

L'aire de répartition de ces toitures couvre une bonne partie du sud de l'Ardenne de part et d'autre de la frontière entre Bouillon et Monthermé mais il en existait également vers Rocroi. Cette présence est en liaison étroite avec la répartition géographique des ardoisières, de Warmifontaine (Neufchâteau) à L'escaillère (Chimay) en passant par Alle sur Semois, Monthermé, Deville ou bien sûr Fumay. Tout en gardant l'esprit que ces matériaux sont lourds, il est évident que les voies d'eau telles que la Semoy/Semois furent utilisées pour leur transport jusqu'à l'avènement des chemins de fer et de la construction des routes.

Les ardoises calibrées étaient principalement destinées aux édifices religieux, aux bâti-

ments de prestige et aux propriétés bourgeoises. Étant donné que les **faisiaux** étaient non commercialisables en tant que tels, les habitants des régions voisines des ardoisières pouvaient profiter de l'aubaine pour s'équiper d'une toiture étanche au moindre coût. Il fallait toutefois disposer de couvreurs aguerris à la technique.

Cette technique consistait à ficher, avec une légère pente, la partie supérieure des **faisiaux** dans un lit d'argile collante épais de 5 à 10 cm. Cette argile avait été préalablement placée humidifiée et travaillée comme un mortier pour permettre aux **faisiaux** d'être enveloppés dans l'argile sur toute leur partie supérieure.

Afin d'éviter que tout cet ensemble se retrouve attiré par la gravité terrestre, le voligeage plan est remplacé par des planchettes, le côté le plus épais est toujours orienté vers le sommet du toit. L'assemblage non jointif des planchettes associé à cet effet de biseau permet de créer des irrégularités dans le plan de toit et assure un bon ancrage de l'argile sur la structure portante.

Le faitage est réalisé en lignolet croisé à l'aide d'ardoises découpées en forme d'ailes de corbeau et appe-

lées localement « corbas » ou « cwërba » en Wallonie.

Le poids d'une toiture en **faisiaux** peut atteindre 250 à 300 kg/m<sup>2</sup> mais l'ensemble - **faisiaux**, argile et planchettes - pouvait générer une charge de 600 kg/m<sup>2</sup>. Cette contrainte explique partiellement la faible pente des couvertures en **faisiaux**, comprise entre 20 et 25°.

Ce type de toiture ne se fait plus depuis la seconde guerre mondiale. Seuls quelques artisans sont encore capables d'effectuer des réparations. Il subsiste quelques reliques à Hautes-Rivières, Thilay ou en Belgique à Bohan, Laforêt et Sugny. Lors de la Fête du Parc, l'association « **Le Pays des Hautes-Rivières** » a reconstitué un maquette qui restera visible sur le site de Newet.

Un projet de réalisation de la crèche de Linchamps permettrait de réaliser un travail d'envergure raisonnable mais encore faudra-t-il trouver des **faisiaux** ou en récupérer. Avis aux candidats fournisseurs....

Pour de plus amples informations, nous vous suggérons de vous procurer le numéro 6 de la Revue de l'association du « **Pays des Hautes-Rivières** »

Bernard Masson



*Plus je me remémore, plus le vécu d'autrefois s'enrichit et se diversifie, comme si la mémoire ne s'épuisait pas.*

Jorge Semprun

# LIFE Elia-RTE

**Partenariat réussi entre  
acteurs privés et publics dans  
les Ardennes.**



L'objectif de ce programme, développé par l'Union Européenne et mené en coopération avec la Belgique, est de développer la biodiversité grâce à une gestion spécifique des espaces naturels situés sous les lignes électriques.

De son côté le Parc naturel régional des Ardennes, premier acteur dans la préservation et la gestion du patrimoine naturel sur son territoire, accompagne les travaux de restauration à travers un appui technique (relevés de terrain, participation

aux groupes de travail...)

Une première restauration a déjà eu lieu sur une tourbière située à Les Mazures par abattage manuel de la zone colonisée par des ligneux et la création de mares. Sur Sécheval, les travaux vont permettre la création de vergers sauvages et de lisières arbustives. Une action de plus grande envergure a débuté en 2014 avec la restauration d'une zone de 12 hectares localisée en forêt communale d'Hargnies.

<http://life-elia.eu/fr/>

Vous pouvez télécharger les précédents bulletins d'information  
sur notre site : [www.amisparcardennes.org](http://www.amisparcardennes.org)



## Appel à cotisation 2014

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Responsable légal pour les personnes morales (association, entreprises...)

Structure\* : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Courriel : .....

N° SIRET : .....

### Adhésion :

Personne physique : 10 €

Personne morale (association, entreprise...) : 25 €

Règlement de ma cotisation pour un montant de ..... €

Par chèque à l'ordre de « Les Amis du Parc Naturel Régional des Ardennes »

Par virement - Coordonnées pour règlement par virement : Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne

IBAN : FR76 1513 5205 9008 0003 6478 481

BIC : CEPFRPP513

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

Association « Les Amis du Parc Naturel Régional des Ardennes »

91 place de Launet

08170 HARGNIES - [amisparcardennes@gmail.com](mailto:amisparcardennes@gmail.com) - [www.amisparcardennes.org](http://www.amisparcardennes.org)

Les chèques sont à envoyer à :

Bernard Masson, 7 rue des Forges, Linchamps, 08800 Les Hautes-Rivières

